

Douane, Bilan en 30 points

LES RESULTATS DE LA DOUANE SENEGALAISE DEPUIS L'ANNEE 2000 EN 30 POINTS

En trente (30) points, nous allons vous résumer les principales réalisations depuis votre arrivée à la tête de l'Administration des douanes en 2000 :

1. A tout seigneur, tout honneur

L'évolution des recettes douanières de 2000 à 2003.

RECETTES DOUANIERES (en milliards de francs CFA)

Année	Réalisations	Moyenne mensuelle
2000	177,00	14,75
2001	221,10	18,50
2002	240,00	20
2003	263,00	21,91

· La réalisation mensuelle est actuellement à 21,91 milliards.

- On se souvient encore de la joie qui a envahi nos cœurs lorsque, en 2001, la barre mythique des 200 milliards de recettes annuelles avait été atteinte.

2. Gestion de l'application de dédouanement informatique GAINDE (Gestion Automatisée des Informations Douanières et des Echanges)

Elle s'est faite à travers la consolidation de GAINDE, la conception et le déploiement de GAINDE 2000 et la mise en production d'ORBUS 2000.

Pour aboutir à ce résultat, deux outils ont été actionnés : une meilleure gestion de la PID et la mise en place de GAINDE 2000.

2.1. LA PRESTATION INFORMATIQUE DOUANIERE (P.I.D.)

-

- Les raisons de sa mise en place :

- Incompatibilité des besoins d'intervention rapide d'un site informatique avec les lourdeurs administratives et la complexité des règles budgétaires ;
- Caractère stratégique du système informatique douanier dans le dispositif économique global national ;
- Participation effective des usagers à la gestion du système informatique douanier.

- **Base légale :**

La **P.I.D.** est instituée par Décret n° 95-1211 du 25/12/95 et son taux fixé à cinq mille (5.000) F CFA par déclaration en détail de douane, en vue d'appuyer l'Etat dans la modernisation de ses services, dont le système informatique de dédouanement **GAINDE**, mis en production depuis 1990, est une illustration .

- **Composition et fonctionnement du Comité de Gestion**

- Les fonds issus de cette prestation sont gérés par un Comité créé et organisé par les arrêtés ministériels numéros 5860/MEFP/DGD du 25/07/1996 et 1102/MEFP/DTCP/RGT du 25/02/1997 ;
- Ce comité de gestion, dont le Directeur Général des Douanes assure la présidence, se compose d'une part, de représentants des services publics intervenant directement dans le processus de dédouanement, d'autre part, de représentants des groupements professionnels du secteur privé.

Participent ainsi aux travaux du comité :

ü **du côté des services publics :**

- **la Douane** (Présidence : Directeur général des Douanes et Secrétariat : Directeur des Systèmes informatiques douaniers)
- **le Trésor** (Trésorier : un inspecteur principal du Trésor)
- la Direction du Traitement Automatisé de l'Information (**DTAI- Ministère des Finances**) qui assure la coordination technique.

ü **du côté du secteur privé :**

- les commissionnaires en douane agréés, à travers leurs syndicats, l'**USETTA** (trésorier Adjoint) et le **SATS** (Vice-Présidence) ;
- les consignataires et manutentionnaires, à travers leurs organisations, le **SEMPOS** (membre) et le **SAMCOS** (membre) ;
- le **GPP**, Groupement Professionnel des Pétroles, (membre).

Le Comité se réunit une fois par mois et les décisions arrêtées sont consignées dans un procès-verbal signé de tous les participants.

Au début de chaque exercice, le budget approuvé par le Comité est transmis au Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget, accompagné d'un rapport circonstancié sur les orientations des principales actions programmées pour l'année.

De même, à la fin de chaque exercice, un rapport financier et un rapport d'activités lui sont adressés à titre de compte rendu.

2.2. Evolution des recettes tirées de la pID

ANNEE	RECETTES (en millions de francs)
2000	969
2001	722
2002	780
2003	847
2004	1.088 (prévisions)

Observations :

-

- En 2000, un effort d'assainissement a permis de procéder à un recouvrement des impayés cumulés l'année précédente.

- Ainsi, de 600 millions en 1999, les recettes tirées de la PID vont passer en 2004 à un milliard quatre-vingt huit millions CFA.

2.3 Réalisations enregistrées par le Comité de gestion de la P.I.D.

2.3.1. Consolidation du système informatique existant et sécurisation des recettes douanières :

Les mesures suivantes ont été prises :

- ü **Acquisition d'un nouveau serveur central pour GAINDE** (un serveur IBM Multiprise 3000) à tolérance de panne, en remplacement de celle qui était en exploitation depuis 1990 et qui avait été acquise en seconde main ;
- ü **Délocalisation du site de production initial**, inadapté voire hostile au fonctionnement d'un site informatique, et mise en production d'un nouveau site plus adapté dans les locaux de la Direction Générale des Douanes ;
- ü **Migration de l'infrastructure de télécommunication** vers le protocole **TCP/ IP** (Internet Protocole) plus évolutif, moins coûteux pour les usagers et plus aisé à maintenir ;

ü **Remplacement du logiciel d'édition à distance pour les usagers** par l'acquisition du progiciel **CA-SPOOL** plus adapté au protocole **IP** et plus performant ;

ü **Prise en charge annuelle d'une partie des frais de location de logiciels et d'entretien du matériel**, normalement supportés par le budget de l'Etat .

Les conséquences de ces mesures sont les suivantes :

- *De 30 jours par an d'arrêt total du système, ces mesures ont permis de boucler 3 ans et demi de fonctionnement du système sans le moindre incident, excepté celui intervenu en novembre 2003 et dont la source serait l'instabilité de l'alimentation électrique ;*
- *Le rendement du système s'est nettement amélioré à la satisfaction générale des usagers : le niveau de liquidations douanières oscille aujourd'hui entre 800 millions de francs CFA et 1 milliard CFA par jour.*

2.3.2. Financement de la conception, de la réalisation et du déploiement d'une nouvelle application informatique appelée GAINDE 2000, qui est une version évoluée du système GAINDE existant, offrant beaucoup plus de fonctionnalités et opérant dans un environnement micro-ordinateur, selon une architecture client/serveur .

L'architecture client/serveur du nouveau produit facilite son évolution et sa maîtrise par les usagers ;

- *Acquisition du logiciel « LEUK », conçu par une structure sénégalaise d'édition et de documentation électronique (IDEE) pour 30 millions CFA*
- *Acquisition au franc symbolique auprès du TRADE POINT SENEGAL du logiciel ORBUS 2000 pour l'établissement et la collecte électroniques des documents à produire au moment du dédouanement . Cette application se déroule actuellement en phase pilote.*
- *Câblage, équipement et mise en production sous GAINDE 2000 des bureaux de douanes de KAOLACK, de DAKAR YOFF EXPORT et du Bureau Maritime spécialisé dans le dédouanement des produits de la pêche ;*
- *Réaménagement, équipement et mise en production d'un bureau pilote GAINDE 2000 à Dakar Port ;*
- *Diverses actions de formation des usagers, des agents des douanes et de la DTAI sur des modules informatiques pointus, sur le logiciel ORBUS et sur la nouvelle application de dédouanement.*

Le nouveau produit GAINDE 2000 intègre :

- *le système de collecte électronique des documents devant être produits lors du dédouanement (ORBUS 2000) susmentionné ;*
- *un système informatisé d'analyse et de calcul du risque (SIAR)*
- *le logiciel de consultation documentaire du Tarif avec faculté de simuler un calcul de droits et taxes exigibles, d'information législative ou réglementaire sur le code des douanes, le Traité de l'UEMOA, la jurisprudence douanière sénégalaise (LEUK) ;*
- *un entrepôt de données statistiques (Datawarehouse) accessible en temps réel et qui alimente la base EDI du ministère des finances.*

2.4.LE Groupement d'Intérêt Economique GAINDE 2000

2.4.1. Les raisons de sa mise en place :

- Opérationnel depuis 1997, le Comité de Gestion de la P.I.D a, en 2002, atteint un niveau d'engagements et d'ambitions tel qu'il lui fallait nécessairement un « bras séculier » pour éviter de s'enliser et de bloquer le déroulement du processus d'optimisation du système d'information nouvellement bâti ;
- Pour donner au nouveau produit une reconnaissance internationale, il fallait créer un nouveau cadre de travail, disposant de ressources humaines jeunes, compétentes et engagées à assurer au système informatique douanier sénégalais une promotion d'abord au niveau régional, ensuite sur le plan international

En juin 2002 et sur autorisation écrite du Ministre Délégué auprès du MEF, chargé du Budget, le GIE GAINDE 2000 fut créé.

2.4.2. La composition du GIE

Doté d'un capital de cent (100) millions CFA, le GIE GAINDE 2000 se compose :

- du **Comité de gestion de la PID** qui détient **80%** du capital ;
- de la société **Xconsult**, une structure sénégalaise d'assistance et de conseil en matière d'évolution de systèmes d'information qui a accompagné le Comité dans toutes les phases de ses actions, depuis l'étape de la consolidation de l'existant jusqu' celles de la conception, du développement et du déploiement du nouveau produit GAINDE 2000 ; elle a été associée au GIE pour sa connaissance parfaite du produit et sa maîtrise de l'environnement dans lequel le système GAINDE, dans sa globalité, a été mis en œuvre et exploité ; son apport en expertise technique a été estimé par le comité à **12%** du capital du GIE ;
- de la société **IDEE**, structure qui a réalisé le logiciel « LEUK », devenu un des modules de base du produit GAINDE 2000 : elle détient **8%** du capital .

2.4.3. L'administration et les missions du GIE

Les principales missions confiées au GIE sont :

- La gestion du déploiement du logiciel ORBUS auprès des acteurs du commerce ;
- Le parachèvement technique de l'intégration dudit logiciel dans l'application GAINDE 2000 ;
- La portabilité des différents modules de GAINDE 2000 qui, dans la vision du Comité de gestion, doit avoir un rayonnement sous régional, régional et international ;
- La protection des droits de propriété attachés au nouveau produit ;
- La prospection des opportunités extérieures en vue de la promotion et de la reconnaissance internationale de la valeur réelle du produit GAINDE 2000 ;
- L'enrichissement de ses fonctionnalités, notamment par l'introduction du paiement électronique des droits et taxes de douane et, entre autres, l'instauration de la technologie du « paperless » (dédouanement sans papier) dont ORBUS constitue une étape.

La nature de ces missions justifie amplement le choix porté par le Comité de gestion de la P.I.D sur la personne de **Monsieur Ibrahima Nour Eddine DIAGNE**, jeune manager formé au Canada, pour diriger, en tant qu'administrateur général, le GIE GAINDE 2000.

Membre du panel des cadres sénégalais qui ont lancé le TRADE POINT SENEGAL, Monsieur DIAGNE a participé, de façon déterminante à toutes les étapes de mise en œuvre du logiciel ORBUS, le module le plus innovant du produit GAINDE 2000.

Depuis sa prise de fonction, en juin 2002, et malgré les contraintes inhérentes au démarrage d'une nouvelle structure, l'intéressé est parvenu à redynamiser autour de ORBUS l'intérêt de tous les acteurs (pôles administratifs, opérateurs économiques, banques, assurances, etc.) et à révéler, au-delà des frontières nationales, l'existence du système informatique douanier sénégalais.

La gestion du GIE fait l'objet de rapport détaillé au Comité et transmis au Ministre délégué chargé du Budget

Diverses missions de présentation du système ont ainsi été menées, notamment :

- **en Guinée Bissau ;**
- **au Togo ; un accord de principe a été donné par la douane togolaise pour l'implantation du système à LOME dans le cadre de l'automatisation du dédouanement des véhicules importés usagés ;**
- **en Afrique du Sud** sur invitation de l'Organisation mondiale des Douanes (OMD) ;
- **au Bénin ;**
- **à Washington**, auprès de la Banque Mondiale ;
- **une visite d'une délégation du Kenya est prévue en mars 2004.**

L'empressement des délégations venues participer en janvier dernier à la conférence régionale organisée par l'Organisation Mondiale des Douanes à Dakar, à suivre, sur le site du Bureau des douanes GAINDE 2000 au port, une démonstration sur le produit sénégalais et l'intérêt réellement manifesté par les délégués présents à la séance illustrent la justesse des choix opérés et le bien-fondé des actions entamées.

3. REFORME DE L'ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES avec la mise en place entre autres :

- du Bureau des relations publiques et de la communication
- de la Division de la facilitation et du Conseil aux entreprises ;
- d'une Division Formation assurant les formations initiale et permanente des agents des douanes et la formation des auxiliaires de la Douane (transitaires, déclarants)

4. CONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA DOUANE, un complexe doté d'une salle de spectacle, d'un restaurant et d'une salle de gymnastique à l'intention des agents des douanes et de leurs familles

5. CONSTRUCTION DU MUSEE DES DOUANES, rassemblant des pièces qui retracent l'histoire des douanes de la colonisation à nos jours.

6. CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BUREAU DE DOUANE L'AEROPORT LEOPOLD SEDAR SENGHOR.

7. CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BUREAU DE DOUANE TYPE POUR LA NOUVELLE VERSION DE GAINDE AU PORT DE DAKAR.

8. INSTALLATION DE SCANNERS (appareils modernes de contrôle sans intrusion avec balayage à rayons X) :

- Deux à l'arrivée des voyageurs à l'aéroport
- Deux à la zone fret des bagages à l'Aéroport
- Un au bureau des douanes des colis postaux
- Un au Port de Dakar (Zone Nord)
- Un autre est prévu à la zone Sud du Port pour avril 2004

9. Acquisition de cent (100) véhicules de poursuite pour la lutte contre la fraude.

En 2000, seuls trois véhicules de poursuite étaient en bon état de fonctionnement.

10. CONSTRUCTION DE TROIS NOUVELLES UNITES DOUANIERES ET REFECTION DE QUATRE UNITES A DAKAR ET NEUF DANS LES REGIONS (CENTRE, SUD ET SUD-EST) .

11. ACQUISITION DE VEHICULES POUR TOUS LES DIRECTEURS ET TOUS LES CHEFS DE DIVISION.

12. DEMANTELEMENT DE RESEAUX DE FRAUDE.

Le montant des amendes et confiscations douanières a régulièrement progressé depuis 2000 et a atteint en 2003 le montant de quatre (4) milliards CFA.

Des saisies importantes ont été opérées et les prévenus traduits en justice ou bénéficiaires de transaction dans le respect des lois et règlements en vigueur. A titre d'exemples :

- Saisie de cinq tonnes de résine de cannabis d'une valeur de 27 milliards
- Affaire Youssou Guèye; réseau de trafic de faux lingots d'or ;
- Affaire Cheikh Tall Dioum, détournement de destination du sucre industriel ;
- Affaire El Hadj Mor Ndao, contrebande sur le sucre
- Saisie de contrefaçons de médicaments et de cassettes de musique ;
- Démantèlement du réseau de faux bons à enlever et faux cachets, entretenu par le transitaire Mame Ndiouga FALL et Mondial Transit.
- Affaire SDV sur le dédouanement d'une grue ;
- Détournement de destination de produits pétroliers destinés aux boulangeries et exploitations agricoles ;
- Défaut de rapatriement de produits des exportations par des entreprise bénéficiaires du statut d'entreprise franche d'exportation ;
- Saisie de l'équivalent de 400 millions FCFA en devises (dollars et euros) pour tentative de sortie frauduleuse ;

13. MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU PROGRAMME DE VERIFICATION DES IMPORTATIONS AVEC LA SOCIETE COTECNA. Ce programme comporte :

- l'inspection de certaines marchandises avant expédition ;
- La mise en place d'un outil informatique de gestion du risque qui détermine les circuits du dédouanement dont un circuit passage obligatoire au scanner ;
- Une base de données sur la valeur des marchandises.

14. INSTITUTION DU NOUVEAU SYSTEME D'évaluation des marchandises en juillet 2001 conformément à l'accord de l'OMC.

15. institution de la version 2002 du système harmonisé de codification des marchandises conformément aux règles de l'organisation mondiale des douanes.

16. mise en œuvre du tarif extérieur commun de l'UEMOA en vigueur depuis janvier 2000.

17. travaux de réforme des régimes douaniers économiques en concertation avec les opérateurs économiques.

18. nouvelle procédure de gestion des voyageurs émigrés à l'aéroport avec possibilité de dédouanement sur place des marchandises taxables.

19. nouvelle répartition des parts tirées des affaires contentieuses avec réduction de celles du directeur général de moitié pour une plus grande justice dans la répartition.

Cette nouvelle répartition a permis de faire émarger les inspecteurs régionaux et les chefs de bureaux des services centraux jusque-là exclus et frustrés par cette injustice.

20. nouvelle répartition du produit des services rémunérés avec une généralisation et une harmonisation par corps.

Auparavant, seule une partie des agents (principalement ceux de Dakar) bénéficiaient de ce traitement et les écarts étaient trop importants. En faisant jouer la solidarité, la situation a été changée à la satisfaction de tous.

21. nouvelle politique des œuvres sociales :

- mise en place d'un fonds des orphelins des douanes (407 environ) pour un budget annuel de 52 millions tiré de la cotisation volontaire des agents, des amicales du personnel et du fond d'équipement douanier.
- Renforcement des aides et secours aux agents des douanes, aux retraités, aux malades (évacuation sanitaire, soutien aux hospitalisés, cas sociaux etc.)
- Des initiatives de renforcement des œuvres sociales ont été prises à travers l'organisation d'une soirée avec Youssou Ndour (bénéfice 27 millions) et d'un combat de lutte (bénéfice 121 millions). Avec ces fonds, il sera procédé au renforcement du fonds des orphelins, des personnes vulnérables (retraités et cas sociaux) et la mise en place d'une fondation d'utilité publique pour la gestion des affaires sociales, culturelles et sportives et la mutualité. Ces résultats ont été obtenus grâce à la crédibilité de la Douane et la confiance de ses partenaires. La transparence a été de mise dans toutes ces initiatives avec la caution des autorités de tutelle.

22. Nouvelle cité des douanes baptisée DIA Abdourahmane, premier directeur des douanes, décédé.

Cette cité est à bâtir à la place des boules des douanes de Bopp grâce à l'autorisation de Monsieur le Président de la République et l'obtention d'un financement de trois milliards FCFA. Elle comporte 186 logements.

23. Nouvelle politique sportive ayant abouti à des performances remarquables dans toutes les disciplines et au niveau des petites catégories notamment. A titre d'exemple, l'équipe de football de la Douane est détentrice des coupes du Sénégal des seniors, juniors et cadets.

24. Réforme du statut du personnel des douanes permettant l'accès des femmes dans la Douane (Projets de loi et de décret dans le circuit d'adoption).

25. Adoption d'un Code d'éthique et de conduite de l'agent des douanes pour la lutte contre la corruption. Ce code fait l'objet d'un projet de décret pour lui donner une plus grande valeur juridique.

26. Institution d'un numéro vert (appel gratuit) pour recevoir toutes les réclamations des usagers du service des douanes.

27. Nouvelle réforme portant sur l'harmonisation des attributs militaires des agents des douanes et le renforcement de la formation et de la discipline militaires (Projet de décret dans le circuit d'adoption).

28. Adoption du « Plan stratégique de la douane 2003-2005 » retraçant toutes les actions à mener, les moyens à mettre œuvre et les critères de résultat. Ce plan a déjà reçu un financement de 700 millions CFA de la Banque Mondiale (la procédure est en cours).

29. Institution d'un fonds de concours des entreprises pour la lutte contre la fraude. Pour la mise en œuvre de la coalition Douane/Entreprise contre la fraude et les pratiques illicites (contrefaçons, etc.)

La promotion du partenariat avec le secteur privé, à travers une concertation régulière sur toutes les questions, a abouti à pacification des relations avec le secteur privé et à l'adoption de plusieurs mesures pertinentes de facilitation.

30. Organisation par le Sénégal de la Conférence régionale de l'Organisation mondiale des Douanes (OMD) pour l'Afrique sur « la sécurité et la facilitation de la chaîne logistique internationale » du 12 au 14 janvier 2004. Cette conférence a vu la participation de tous les délégués des pays d'Afrique (toutes régions confondues), de la Douane américaine, de l'Union européenne et des organisations internationales intéressées au thème.

La conférence a été financée en partie par l'OMD (billets et séjour des chefs de délégation, interprétariat) et par le Fonds d'équipement douanier sur autorisation du Ministère des Finances.